

Loi (10023)

approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2006, du 23 juin 2006;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Compte administratif

Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2006 est annexé à la présente loi.

Art. 2 Fonctionnement

¹ Avant les imputations internes et les subventions redistribuées, les charges sont arrêtées au montant de 6 939 435 777,78 F et les revenus à 7 144 785 004,99 F.

² Les imputations internes et les subventions redistribuées totalisent, aux charges comme aux revenus, 872 719 589,05 F.

³ L'excédent des revenus s'élève à 205 349 227,21 F.

Art. 3 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 453 844 840,26 F et les recettes à 54 329 619,65 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 399 515 220,61 F.

Art. 4 Financement

Les investissements nets de 399 515 220,61 F en regard d'un autofinancement de 415 892 402,79 F composé des amortissements ordinaires du patrimoine administratif de 278 420 222,06 F, des amortissements liés aux opérations extraordinaires 10 461 122,75 F, des dotations aux provisions et réserves de 233 673 663,36 F, des dotations à provisions liées à des opérations extraordinaires 63 933 000,00 F, des dissolutions de provisions ordinaires de 374 336 371,25 F, des dissolutions de provisions liées à des opérations extraordinaires 1 608 461,34 F et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 205 349 227,21 F, génèrent un excédent de financement de 16 377 182,18 F.

Art. 5 Réserve conjoncturelle

Il est attribué à la réserve conjoncturelle, après détermination du résultat, 102 674 613,60 F, soit la moitié de l'excédent des revenus du compte de fonctionnement.

Art. 6 Découvert

Le découvert à l'actif du bilan diminue de 102 674 613,61 F, représentant le solde de l'excédent des revenus après attribution de la moitié de ceux-ci à la réserve conjoncturelle.

Art. 7 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2006 est approuvée.

COMpte ADMINISTRATIF 2006

	COMpte 2006		BUDGET 2006		COMpte 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1. FONCTIONNEMENT						
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A REDISTRIBUER)	6'939'433'777,78	7'144'785'004,99	6'689'088'356	6'396'822'560	7'661'972'495,11	7'228'348'018,13
Résultat de fonctionnement (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	205'349'227,21			292'265'796		433'624'476,98
Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation	104'133'938,32	208'912'440,06	172'000'000	187'000'000	427'669'607	294'679'726
Résultat des opérations liées à la Fondation de valorisation (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	104'678'501,74		15'000'000			132'989'981
Charges et revenus liés aux opérations extraordinaires et aux régularisations comptables	771'92'974,70	60'679'535,48			674'532'226	864'722'452
Résultat des opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche : boni / col. droite : déficit)		16'513'439,22			190'190'228,00	-
TOTAL CHARGES ET REVENUS, HORS FONDATION DE VALORISATION; HORS OPERATIONS EXTRAORDINAIRES ET REGULARISATIONS COMPTABLES; IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUEES (ET A REDISTRIBUER)	67'99'108'864,76	6'875'293'029,45	6'517'088'356,00	6'209'922'560,00	6'559'770'662,11	6'068'945'840,47
Résultat hors opérations liées à la Fondation de valorisation; hors opérations extraordinaires et aux régularisations comptables (col. gauche : boni / col. droite : déficit)	117'194'164,69			307'265'796,00		480'824'821,64
Imputations internes et subventions redistribuées (et à redistribuer)	872'719'586,05	872'719'586,05	427'957'723	427'957'723	924'773'967,19	924'773'967,19
2. INVESTISSEMENTS						
Dépenses et Recettes hors transfert du PA ¹ au PF ² (hors imputations internes)	45'944'840,26	54'329'619,65	470'264'273	36'931'230	379'386'151,00	455'250'607,00
Imputations internes	-	-	-	-	55'439'000,66	55'439'000,66
Dépenses et recettes hors transfert du PA au PF (avec imputations internes)	45'944'840,26	54'329'619,65	470'264'273	36'931'230	434'825'151,66	100'964'067,66
Investissements nets (col. gauche : réduction nette / col. droite : dépenses nettes)	-	399'515'220,61		431'332'993		333'861'094,00
3. FINANCEMENT						
Investissements nets	389'515'220,61		431'332'993		333'861'094,00	
Amortissements ordinaires (PA, PF)		278'420'222,06		304'008'777		293'763'362,64
Amortissements liés aux opérations extraordinaires		10'461'122,75				787'876'324,95
Résultat de fonctionnement		205'349'227,21		292'265'796		433'624'476,98
Dotations aux provisions et réserves ordinaires		233'673'963,36		99'620'500		167'637'970,39
Dotations aux provisions liées aux opérations extraordinaires		63'033'000,00		249'698'320		40'257'602,69
Dissolutions de provisions ordinaires	374'336'371,25					
Dissolutions de provisions liées aux opérations extraordinaires	1'908'461,34					
Financement (col. gauche : excédent / col. droite : insuffisant)	16'377'182,18			589'469'932		85'283'668,17
4. DÉCOUVERT						
Variation nette du patrimoine administratif - invest. nets moins amortis. - (col. gauche : diminution / col. droite : augmentation)		110'033'975,80				
Variation nette des provisions et des réserves (col. gauche : abolition nette / col. droite : dissolution nette)		76'338'169,23				
Variation du découvert (col. gauche : augmentation de la dette / diminution du découvert / col. droite : diminution de la dette / augmentation du découvert)						
Attribution à la réserve conjoncturelle	102'674'615,61					
	102'674'615,60					

¹ L'opération extraordinaire dans les comptes 2005 liés à la Fondation de valorisation de 1901'602,26 est incluse sur la ligne "Charges et revenus liés aux opérations de la Fondation de valorisation". Ce montant ne figure donc pas sur les charges liées aux opérations extraordinaires.

² Patrimoine administratif
³ Patrimoine financier